CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E208180** **VALABLE JUSQU'AU** **12/05/2027**

ÉDITÉ LE 07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2015

Raison sociale : RENOVABITA

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/05/2023

Capital : 30 000

8 RUE JEAN MARIUS
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Evry

Siret : 814 004 248 00021

Téléphone : 06 87 04 79 50 **Fax :**

Portable : 06 87 04 79 50

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
BIDINOT ADRIEN PAUL CHARLES GÉRANT / VAN WEYDEVELT YOHANN JIMMY GÉRANT / ZEMMOUR ROY RAYMOND GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 2139880

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000 / 002 103055/55

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000 / 002 103055/55

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

E-mail : adrien@renovabita.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 980 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121 PROB	Tuiles plates (Technicité courante)	11	13/05/2025
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	11	13/05/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 10:54

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E208180** **VALABLE JUSQU'AU** **12/05/2027**

ÉDITÉ LE **07/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2015
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/05/2023
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Evry

Siret : **814 004 248** **00021**
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 2139880

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000 / 002 103055/55

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000 / 002 103055/55

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **RENOVABITA**

8 RUE JEAN MARIUS
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Téléphone : 06 87 04 79 50 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : adrien@renovabita.fr

Responsabilité légale :
BIDINOT ADRIEN PAUL CHARLES GÉRANT / VAN WEYDEVELT YOHANN JIMMY GÉRANT / ZEMMOUR ROY RAYMOND GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121 PROB	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	13/05/2025
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	13/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	13/05/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/05/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	13/05/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/05/2025
o Isolation des combles perdus	13/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 10:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.